

## 4<sup>th</sup> Conférence Internationale de Philosophie Economique

Appel à communication

Lyon, 27-29 Juin 2018

### Normes and Normativités

Nous invitons tous les économistes et philosophes, mais également tous ceux qui travaillent en philosophie économique, à proposer des contributions relatives au thème de cette édition. Les contributions portant sur d'autres sujets seront également considérées.

La vie collective est organisée par des normes. Si elles se manifestent à l'observateur comme des régularités, observables dans les pratiques et les discours, elles constituent pour les agents des règles à suivre ou des standards à imiter. Sociales, morales ou juridiques, elles ordonnent les pratiques et orientent les jugements, notamment dans la sphère économique. Elles constituent en conséquence l'un des premiers objets d'étude de l'économie et de la philosophie, et plus largement des sciences sociales.

Trois types de questions au moins peuvent être posés à leur endroit.

- Du point de vue ontologique, en quoi consistent les normes ? La nature même des normes est disputée, puisqu'elles sont faites, selon les cas, de régularités comportementales ou de croyances partagées, des règles incorporées ou de principes intelligibles, etc. Quelle sont leurs fonctions sociales, et leur rôle sur les représentations et les actions individuelles ? Pour certaines approches comme les approches institutionnalistes-pragmatistes en économie, les institutions définies comme des règles sont des médiations dynamiques entre les individus et la société. Elles orientent les comportements de façon consciente ou non, de manière intentionnelle ou non, sur un mode impératif ou incitatif de telle sorte qu'un tableau unifié de leurs modes d'actions s'avère difficile à composer, d'autant plus lorsqu'elles interagissent. Quelles en sont les conditions d'émergence ? Les normes évoluent avec la vie sociale et économique mais peuvent aussi en ralentir ou en orienter le mouvement, les ressorts de leur apparition, de leur cristallisation, de leur imposition ou de leur effacement face à d'autres normes sont complexes et incertains. Quelles en sont les conditions d'efficacité ? Par exemple, l'émanation de la responsabilité sociale des entreprises est-elle ou doit-elle relever d'un ordre privé ou public ?
- Du point de vue épistémologique, comment les connaître ? La délimitation des objets normatifs étudiés détermine largement leurs conditions d'analyse et oriente leur description comme leur explication, ce qui oblige à interroger les concepts même qu'emploie l'économiste pour les aborder. Quelles méthodes peuvent guider leur identification, leur interprétation et leur explication ? Les cadres théoriques mobilisés pour rendre compte de l'évolution et de l'efficacité des normes sociales et économiques, de la théorie du choix rationnelle à la théorie de l'évolution, sont multiples et paraissent parfois difficilement conciliables, de telle sorte qu'il faut parvenir soit à les articuler soit à les départager. Le cadre théorique pour l'identification appartient à la théorie du choix social.

- Du point de vue axiologique, enfin, comment les évaluer et arbitrer les conflits de normes ? Des exigences de rationalité ou de moralité diverses sont fréquemment émises à l'égard des normes dégagées des comportements individuels et collectifs ou imaginées par les modèles théoriques, mais il n'est pas certain qu'elles offrent pour autant la possibilité d'une mise en ordre fondée ou cohérente de ces normes. De quels jugements de valeur – épistémiques, moraux ou esthétiques – sont-elles susceptibles ? Les jugements axiologiques portés sur les normes peuvent être reliés, selon la vision méta-éthique ou plus généralement méta-normative retenue, à des normes de rang supérieur ou à des valeurs qui les justifieraient, à des hypothèses interprétatives simplement postulées ou à des préférences façonnées par les préférences sociales ou psychologiques.

Ces trois axes de questionnement engagent une réflexion sur la normativité, c'est-à-dire sur ce qui crée ou impose des normes, et sur la reconnaissance d'une dimension spécifique de la vie sociale et économique, le normatif, qu'il soit impératif ou appréciatif, se distinguant du positif. Elle fait elle-même l'objet d'interrogations plurielles.

La démarcation entre normatif et positif est-elle si aisée à établir, notamment au sein de la science économique et de l'action publique ? S'il est souvent affirmé que les normes s'opposent aux faits, de même que les jugements prescriptifs et évaluatifs se distinguent des jugements descriptifs, certains remettent en cause cette dichotomie, soit en tentant d'effacer cette distinction, soit en proposant d'y surajouter une autre, isolant par exemple le prudentiel à la fois du normatif et du positif.

Les discours scientifiques sur l'économie peuvent-ils eux-mêmes séparer entièrement l'étude pure des faits et la réflexion normative ? L'articulation de ces dimensions s'opèrent différemment selon que la visée évaluative, voire prescriptive est assumée, comme en économie du bien-être, ou est au contraire écartée, par exemple parce que perçue comme contraire à un impératif de neutralité axiologique. Des questions comme celle du rapport au temps ou du critère d'efficacité font toutefois fréquemment rejallir le questionnement axiologique.

Des jugements réglés peuvent-ils eux-mêmes être portés sur les sources ou les fondements de la normativité ? Les normes ou valeurs, notamment morales, servant à évaluer les normes sociales et économiques peuvent elles-mêmes être décrites, étudiées voire évaluées dans leur diversité conflictuelle, parfois à partir des outils de la science économique, telle la formalisation. L'économiste est ainsi amené à dialoguer avec les concepts de la méta-éthique ou avec les théories de la justice sociale et à s'interroger sur la prise qu'il peut avoir sur ces outils qui déterminent le cadre de sa propre réflexion et l'économie comme discipline est amené à dialoguer avec le droit, les sciences politiques et l'éthique.

Quel peut être, enfin, le rôle des économistes dans la production de discours appréciatifs ou prescriptifs au sein de l'espace public ? L'intervention régulière d'économistes oblige à interroger les normes qui peuvent régler la production – intentionnelle ou non – d'effets normatifs par la science économique. Il faut en conséquence s'interroger sur les standards d'intervention désirables, sur les conditions de réception et d'interprétation politique des résultats et discours produits par les économistes, et sur la place qu'ils occupent dans les consultations, délibérations et décisions publiques.

Les interventions pourront porter sur toutes les dimensions de la réflexion sur les normes, la normativité en philosophie de l'économie et s'inscrire dans n'importe quels domaines, traditions ou perspectives méthodologiques. Parmi les thèmes qui pourraient être traités :

- Pluralité des normes et économie : normes sociales, éthiques et juridiques ; normes morales, normes de justice ; normes culturelles, normes de genre, normes linguistiques ;
- Rationalité et normes : normes de rationalité, normes épistémiques ; normes et rationalité pratique ;
- Nature, sources et fondements de la normativité : droit, morale, éthique, politique ; fonctionnalisme et efficacité de la norme ; expertise scientifique et constructivisme
- Dynamique des normes : évolution ; conflits de normes, interactions entre normes ; normes et processus démocratique
- Économie positive et économie normative : normes et faits ; neutralité axiologiques et visée normative de l'économie ;
- Universalité et pluralité des normes : connaissance, interprétation et explication des normes ; normes et sciences cognitives ; normes et démocratie
- Approches de la normativité en économie : philosophie politique, théorie du bien-être et choix social, *law and economics*, institutionalismes ...